

Séance publique de consultation
du 19 février 2019

Procès-verbal de la séance publique de consultation, tenue le 19 février 2019, à 19 h, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville, à laquelle est présent monsieur Ian Langlois qui préside la séance.

Monsieur François Lapointe, greffier, est présent.
Monsieur Luc Castonguay, directeur du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique est présent.

- - - -

Séance publique de consultation

La présente séance est tenue pour soumettre à la consultation publique les projets de règlements suivants concernant des amendements à la réglementation d'urbanisme, à savoir :

– **Projet de règlement n° 1753**

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone I-1400, à même une partie de la zone P-1432, ainsi que la zone P-1432, à même une partie de la zone I-1400, afin que les limites de ces zones concordent avec les limites des lots;
- d'autoriser dans la zone I-1400, les usages « Service d'envoi de marchandises (centre de distribution) ou de transport par camions », et « Vente en gros » et de limiter la superficie de plancher cumulative maximale occupée par ces usages;
- d'augmenter dans la zone I-1400, la hauteur maximale prescrite pour un bâtiment principal ainsi que pour un écran sonore ou visuel à 14 mètres.

Ces zones sont situées du côté ouest du boulevard Industriel entre les rues Boucher et Trotter »

– **Règlement n° 1754**

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser, dans la zone H-1879, un usage de la classe « collective » dans un bâtiment occupé par un usage de la classe « mixte », du groupe habitation (H).

Cette zone est située du côté sud du boulevard Saint-Luc, entre le boulevard de Normandie et la rue Douglas »

– Règlement no 1756

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but :

- d'assujettir la zone I-1400 au secteur de PIIA « Bordures autoroutières »;
- de modifier certains critères et objectifs applicables à ce secteur de PIIA.

Cette zone est située du côté ouest du boulevard Industriel entre les rues Boucher et Trotter ».

Monsieur Langlois, en collaboration avec le greffier et le directeur du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique, explique l'objet de ces projets de règlements. Par la suite, il invite les personnes présentes à s'adresser aux représentants de la Ville pour obtenir tout détail additionnel ou faire part de leurs commentaires au sujet de ces règlements.

Certaines questions sont posées et des commentaires sont émis à l'égard des projets de règlements n^{os} 1753, 1754 et 1756.

Ian Langlois
Président

François Lapointe
Greffier